



**CARTE DE RÉFÉRENCEMENT  
DES SURVIVANT-E-S DE  
VBG/EAS/HS  
PROJET MALI NAFA SORO  
SIRAW**

# **DEFINITION DES TYPES DE SERVICES VBG CARTOGRAPHIES**

# SERVICES MÉDICAUX

## PRISE EN CHARGE MÉDICALE

- La prise en charge médicale des conséquences sur la santé physique et reproductive et les blessures résultant d'incidents de violence sexuelle est essentielle. Cela comprend l'application du dispositif minimum d'urgence.



## PRISE EN CHARGE CLINIQUE DU VIOL

- La prise en charge clinique du viol (CMR) dans les 72 heures, avec le kit post-viol, y compris la prophylaxie post-exposition (PPE) et la contraception d'urgence (CE) dans les 120 heures.

# SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET SANTÉ MENTALE

## SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

- Le soutien psychosocial est un service essentiel offert aux survivants de violence basée sur le genre (VBG) pour les aider à apaiser les effets émotionnels, psychologiques et sociaux de la VBG. Cela comprend l'assistance en cas de crise, le soutien affectif à court et à long terme et l'information.



## SERVICE DE SANTÉ MENTALE

- Le service de santé mentale devrait prioritairement offert par un psychologue professionnel (si disponible) où à défaut un travailleur social spécialisé en santé mental pour assurer le traitement clinique des problèmes psychologiques et psychiatriques résultant d'incidents de VBG.

# SERVICES D'AIDE JURIDIQUE

## 1- Connaître ses Droits

- Les services d'aide juridique peuvent promouvoir ou aider les survivants à connaître leurs droits.

## ASSISTANCE JURIDIQUE/JUDICIAIRE



## 2- Revendiquer ses Droits

- Les services d'aide juridique peuvent aider les survivants à revendiquer leurs droits juridiques.

## 3- Prendre des décisions éclairées

- Les services d'aide juridique peuvent aider les survivants à prendre des décisions éclairées en matière de justice.

# SÉCURITÉ ET POLICE

## 1- Entretien avec la victime

- Les services de sécurité procèdent à l'entretien avec la victime.



## 2- Entretien avec la victime

- Les services de sécurité mènent des investigations et la collecte des preuves.

## 3- Prise en Compte de la sécurité

- Les acteurs et actrices du système d'accompagnement doivent prendre en compte la sécurité et la protection de la victime lors de leurs interventions.

# AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

## 1- ACCÈS AUX RESSOURCES ÉCONOMIQUES

- Il s'agit de soutenir l'accès des femmes et des adolescentes aux ressources économiques et à leur contrôle.



## 2- AMÉLIORATION DU BIEN-BIEN-ÊTRE

- Un appui en cash ou à travers le renforcement/création de compétences, d'activité économique, améliore leur bien-être économique, physique et psychologique.

## 3- RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

- C'est un moyen efficace de renforcer la résilience, réduire la vulnérabilité et atténuer les risques de VBG dans les situations d'urgence.

**QUE FAUT-IL FAIRE QUAND UNE  
SURVIVANTE OU UN TEMOIN  
SIGNALE UN INCIDENT DE  
VBG/EAS/HS**

# UNE SURVIVANTE DECLARE UN CAS DE VBG/EAS/HS À UN COMITE DE GESTION DES PLAINTES VBG/EAS/HS

## 1- RÉPONSE IMMÉDIATE

Les principes directeurs pour la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) sont essentiels pour assurer une intervention efficace et respectueuse des droits des survivants.

- 1.Sécurité:** Assurer la sécurité physique et psychologique des survivants à tout moment.
- 2.Confidentialité:** Protéger les informations personnelles des survivants et ne les partager qu'avec leur consentement explicite.
- 3.Respect:** Traiter les survivants avec dignité et respecter leurs choix et décisions.
- 4.Non-discrimination:** Fournir un accès égal aux services sans discrimination basée sur le genre, l'âge, la race, la religion, l'orientation sexuelle, la capacité, ou tout autre statut.

## 1- RÉPONSE IMMÉDIATE

- Fournir un environnement sûr et bienveillant à la/e survivant.e
- Respecter la confidentialité et les souhaits de la/du survivant.e
- Fournir des informations fiables et complètes sur les services et le soutien offerts aux survivant.e.s de la VBG
- Obtenir un consentement éclairé.
- Lorsque la famille ou le tuteur prend une décision au nom de l'enfant, veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- De préférence, l'adulte accompagnateur devrait être identifié par l'enfant.
- Aider les survivant.e.s de viol à avoir accès à des soins médicaux dans les 72 heures.

## UNE SURVIVANTE DECLARE UN CAS DE VBG/EAS/HS À UN COMITE DE GESTION DES PLAINTES VBG

### A FAIRE

- Rassurez-le /la survivant.e que ce n'était pas sa faute.
- Croire la survivante ASSUREZ-VOUS que le /la survivant.e et vous sont à l'abri d'un danger immédiat.
- Fournir des soins pratiques et du soutien (p. ex. offrir de l'eau, un endroit où s'asseoir, etc.)
- ÉCOUTEZ la personne sans lui poser de questions.
- Soyez conscient de vos propres problèmes et mettez les de côté urgemment.
- Respecter le droit des survivant.e.s de faire selon leur propre décision.
- Informez, ne donnez pas de conseils.
- Limiter le nombre de personnes informées du cas (consulter le cas de façon confidentielle)
- le principe de confidentialité sera brisé pour sauver et protéger des vies y compris celle de la survivant.e et/ou du présumé

### NE PAS FAIRE

- NE FORCEZ PAS le survivant à fournir des informations ou des détails supplémentaires.
- NE PAS douter ni contredire le survivant.
- NE PAS enquêter sur la situation ou fournir conseils
- NE PAS servir de médiateur entre le survivant et l'auteur ou une tierce personne (p. ex., la famille).
- NE PAS noter ni partager les détails de l'incident ou les détails personnels du survivant
- NE PRÉSUMEZ PAS que vous savez ce qu'est un survivant et ses besoins Certaines actions peuvent mettre le survivant à un risque accru de stigmatisation, de représailles, ou nuire.

### TOUJOURS PRATIQUER L'APPROCHE

- PRIORISER les besoins, les souhaits et les décisions du survivant
- S'ASSURER que le survivant prend TOUTES les décisions concernant l'accès aux services et partage d'information concernant son cas ;
- NE PAS DONNER DE CONSEILS ;
- NE JAMAIS blâmer le survivant Être patient, développer l'empathie, l'écoute active et ne pas porter de jugement.

# ROLE ET RESPONSABILITES DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LA PREVENTION ET LA REPONSE AUX VBG/EAS/HS DANS LES REGIONS



Il est important de connaître le rôle et les responsabilités des prestataires de services dans la prévention et la réponse aux VBG/EAS/HS dans les régions, cercles et districts sanitaires où évolue les projets . Cela permettra une bonne collaboration et une synergie d'action entre les différents intervenants du projet.

Des plaintes de VBG/EAS/HS y compris celle liées au projet pourront être référées à certains acteurs **terrain** étatiques, ONG et Organisations de la Société Civile pour une prise en charge adéquate du/de la survivant-e à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes. Le projet pourra signer des conventions de partenariat entre le projet et ces acteurs.

# RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS ÉTATIQUES DANS LA PRISE EN CHARGE

## Ministère de la santé ( CSCOM, ONE STOP CENTER...)

### Réponses

#### Responsabilités:

- Prise en charge médicale
- Référence/contre référence
- Prise en charge psychologique
- Supervision de la qualité des services
- Gestion des données sur les VBG/EAS/HS

### Prévention

#### Responsabilités:

- Formation des agents de santé du District Sanitaire sur la prise en charge médicale des survivants-es de VBG/EAS/HS
- Sensibilisation (émissions radio, conférences débats, etc) en matière de lutte contre les VBG/EAS/HS

## Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF...)

### Réponses

#### Responsabilités:

- Soutien psychologique
- Référence/contre référence
- Moyens de subsistance
- Aide juridique
- Refuge/Hébergement temporaire
- Réinsertion socio-économique
- Supervision de la qualité des services
- Gestion des données sur les VBG

### Prévention

#### Responsabilités:

- Formation des travailleurs sociaux sur la prise en charge psycho sociale et juridique des survivants-es de VBG
- Sensibilisation (causerie éducative, ciné débats, théâtre fora, émissions radio, jeux radiophonique, conférences débats, etc) des populations en matière de lutte contre les VBG

# RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS ÉTATIQUES DANS LA PRISE EN CHARGE

## Commissariat de Police/Brigade de Gendarmerie

### Réponses

#### Responsabilités:

- Prise en charge médicale
- Référence/contre référence
- Supervision de la qualité des services
- Gestion des données sur les VBG/EAS/HS

### Prévention

#### Responsabilités:

- Conseil juridique
- Dissémination de l'information sur les procédures à suivre ainsi que les lois en vigueur concernant les VBG/EAS/HS

## Justice de paix

### Réponses

#### Responsabilités:

- Jugement des cas de VBG

### Prévention

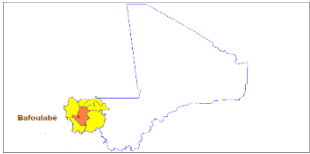
#### Responsabilités:

- Sensibilisation (participation aux conférences, émissions sur la loi réprimant les VBG/EAS/HS)

# RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE PRISE EN CHARGE CARTOGRAPHIES

Acteurs	Réponse VBG	Prévention VBG
Centre de santé communautaire	Prise en charge médicale Recensement, documentation, signalement et référencement des survivants-es de VBG	Mise en œuvre des activités de prévention des VBG
Brigade de la gendarmerie	Prise en charge sécuritaire Soutien juridique signalement et référencement des survivants-es de VBG	Analyse situationnelle des risques de protection
Commissariat de police		
Service local de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille	Prise en charge psycho-sociale des survivants-es Recensement, documentation, signalement et référencement des survivants-es de VBG	Mise en œuvre des activités de prévention des VBG
Service local du développement social et de l'économie solidaire		
One Stop Center	Prise en charge holistique Recensement, documentation, signalement et référencement des survivants-es de VBG	Mise en œuvre des activités de prévention des VBG

**COMMUNE DE SANDARE**



**PRISE EN CHARGE MÉDICALE**



**DTC Mahamadou TRAORE**  
CSCOM de Sandaré

Tél : 70400091

**APPUI PSYCHOSOCIAL**



**Abdalla Y CAMARA**  
Chef SLDESES de Sandaré

Tél : 92483822

**SECURITE/POLICE**



**Morie Julien Dembélé**  
Commandant de Brigade  
de la gendarmerie de Sandaré  
Tél : 78982528

**ASSISTANCE ECONOMIQUE**

Pas de service



**ASSISTANCE JURIDIQUE/JUDICIAIRE**

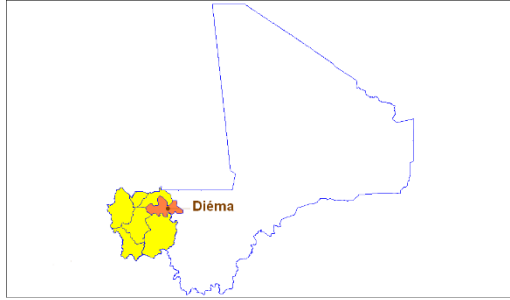


Pas de service

# CERCLE DE DIEMA

## PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Amadou Traoré  
DTC Cskom  
Tel: 79 19 52 92



## APPUI PSYCHOSOCIAL



Ousmane Diawara  
Service local de la promotion  
de la femme de l'enfant et de  
la famille (SLPFEF)  
Tel: 79131816  
Ibrahim Idrissa Traoré  
SLDSES  
Tel: 74 18 59 20

## SECURITE/POLICE/ GENDARMERIE

Djibril Sanou  
Commissaire  
Tel: 70801625  
Boubacar Soumare  
Commandant de  
Brigade de la  
gendarmarie  
Tel:75283549



## ONE STOP CENTER

Boubacar Fofana  
Médecin référent  
Tel: 70 79 66 33

## ASSISTANCE JURIDIQUE/JUDICIAIRE



Pas Disponible